

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° III-1 25SGADL0055

**SEANCE DU
10 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 51
Date de convocation : 4 avril 2025
Date d'affichage : 11 avril 2025

OBJET : LE CREUSOT - Travaux d'aménagement de la Place Schneider - Autorisation de signature d'une modification N° 1 au marché n° 2403701PAP.
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 7

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle à l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Eric COMMEAU
M. Michel CHAVOT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
M. CASSIER (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. SOUVIGNY (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis BEAUDOT



Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération n° 24SGADL0094 du conseil communautaire du 27 juin 2024 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la place Schneider au Creusot,

Vu le marché 2403701PRP visé le 25 septembre 2024 et notifié le 26 septembre 2024 à la société EUROVIA BFC,

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique relatif aux modifications du marché pour des circonstances imprévues,

Le rapporteur expose :

Le programme d'aménagement des espaces publics de la place Schneider, a été approuvé par décision du bureau communautaire le 26 janvier 2023.

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a confié au cabinet ZCCS une mission de maîtrise d'œuvre, se rapportant à l'aménagement de la Place Schneider, avec comme objectif de créer un véritable lieu de vie, d'espace de centralité patrimoniale, qui fasse le lien entre son environnement urbain et paysager et qui soit également une ouverture sur le campus universitaire, le jardin des terrasses et la Plaine des Riaux.

Les enjeux du projet associent l'amélioration du cadre de vie, la prise en compte des mobilités actives et la mise en valeur des rives commerçantes.

Le montant des travaux s'élève initialement à 3 066 000 € TTC, décomposé comme suit :

- Lot 1 VRD – titulaire EUROVIA BFC: 1 699 493 .73 € HT- 2 039 392.48 € TTC
- Lot 2 Eclairage public- titulaire SOBECA : 214 743.05 € HT-257 691.66 € TTC
- Lot 3 Espaces verts – titulaire IDVERDE : 639 976.09 € HT- 767 971.31 € TTC

Les travaux VRD intègrent des travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics, mais aussi, des travaux de réseaux, comprenant le remplacement des canalisations d'eau potable et le remplacement des canalisations des eaux usées.

La situation complexe des réseaux rend nécessaire des prestations qui n'avaient pas été prévues initialement.

- Assainissement : place Schneider et rue Jean Jaurès
- Renouvellent AEP : rue Jean Jaurès

Pour garantir le respect du calendrier et ne pas pénaliser les commerçants, les riverains et l'ensemble des usagers, avec un allongement de délais de l'ordre de 3 à 4 mois, il a été décidé de réaliser ces travaux via un avenant.

La plus-value de rémunération pour ces travaux supplémentaires s'élève à 352 700 € HT et nécessite donc l'établissement d'une modification N° 1 au marché VRD N° 2403701PAP confié à l'entreprise EUROVIA. Le montant des révisions de prix mensuelles payées à ce jour est de moins 3 237,94 € HT.

Compte tenu de ces nouvelles prestations, le montant total du marché est porté à 2 052 193,73 €HT, soit une augmentation de 20,75% hors révision de prix.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer une modification N° 1 au marché de travaux n° 2403701PAP.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la modification N° 1 d'un montant de 352 700 € HT au marché N° 2403701 PAP conclu avec l'entreprise EUROVIA BFC portant ainsi le montant du marché à 2 052 193,73 €HT soit 2 462 632,48 € HT

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 avril 2025
et publié, affiché ou notifié le 11 avril 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Denis BEAUDOT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 01

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau les Mines
Château de la Verrerie – BP 90069
71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE SAS
Secteur TRACYL AUTUN - CUCM – 1 Avenue André Saclier – 71400 AUTUN
Tél : 03.85.86.92.00 – Fax : 03.85.86.92.09
tracyl@eurovia.com - Siret : 348 899 295 00227

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2403701PAP – LE CREUSOT – Travaux d'aménagement de la place Schneider – LOT 01 VRD

■ Date de la notification du marché public : 26/09/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 699 493.73€
- Montant TTC : 2 039 392.48€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

En application de l'article R 2194-5 du code de la commande publique :

Les travaux prévus initialement intègrent des travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics, mais aussi, des travaux de réseaux.

La situation complexe des réseaux et leur état général suite à des investigations rend nécessaire des prestations qui n'avaient pas été prévues initialement :

- Remplacement des branchements et de la canalisation d'eaux usées place Schneider
- Remplacement des branchements, des reprises de collecte des descentes d'eaux de toiture et de la canalisation d'eaux pluviales place Schneider et rue Jean Jaurès.
- Renouvellement des branchements d'eau potable rue Jean Jaurès et Place Schneider pour la partie Ouest

Cela représente un montant de 352 700,00 € HT. Le montant des révisions de prix mensuelles payées à ce jour est de moins 3 237,94 € HT.

Le montant total du marché est alors modifié pour s'ajuster à 2 052 193,73 € HT soit une plus-value de 20.75 %.
Le montant total du marché est alors ajusté à 2 052 193,73 € HT soit 2 462 632,48 € TTC.

Le délai global de travaux de 12 mois reste inchangé.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Société EUROVIA BFC pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant (hors révision) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 352 700.00€
- Montant TTC : 423 240.00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 20.75%

Nouveau montant du marché public (hors révision) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 052 193.73€
- Montant TTC : 2 462 632.48€

Nouveau montant du marché public (avec révision) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 048 955.79€
- Montant TTC : 2 458 746.95€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)